
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 1er juin 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Peggy Bachman, directrice générale adjointe - Qualité de vie
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 0885

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 1^{er} juin 2022 en retirant les points 20.049, 30.009, 40.017, 40.018 et 40.019.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 0886

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 13 juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE22 0887

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 16 juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE22 0888

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de résilier le contrat accordé à 11073192 Canada inc. / Déneigement NA-SA (CE20 1142) – Dépense totale de 164 414,25 \$, taxes incluses - appel d'offres public 20-18061;
- 2- d'accorder à Les revêtements Scelltech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location d'un camion-citerne avec opérateur, sur demande, pour le lieu d'enfouissement technique de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 273 065,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19228;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1227482008

CE22 0889

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 4, d'une durée de 48 mois avec une option de prolongation de douze 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, différentes pièces électriques et électroniques qui seront utilisées par le Service du matériel roulant et des ateliers, pour la somme maximale indiquée en regard de cette firme, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19128;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Pièces d'Autos Probec (Div Entrepôt de Montréal 1470 inc.)	Lot 4	142 992,74 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 21 448,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de 48 mois avec une option de prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, différentes pièces électriques et électroniques qui seront utilisées par le Service du matériel roulant et des ateliers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19128;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
UAP inc. (Traction Anjou et St-Laurent)	Lot 2	277 410,75 \$
UAP inc. (Traction Anjou et St-Laurent)	Lot 3	916 938,79 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 179 152,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de UAP inc. (Traction Anjou et St-Laurent);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1225382010

CE22 0890

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation d'un an et d'autoriser une dépense additionnelle pour le lot 1 d'un montant de 2 552 668,12 \$, majorant le contrat de 4 067 426,65 \$ à 6 620 094,77 \$, pour le lot 2 de 3 312 762,71 \$ majorant le contrat de 4 656 299,86 \$ à 7 969 062,57 \$, pour le lot 3 de 61 631,20 \$ majorant le contrat de 231 237,72 \$ à 292 868,92 \$ et pour le lot 4 de 91 060,20 \$ majorant le contrat de 518 422,28 \$ à 609 482,48 \$, le tout taxes incluses, pour la location de circuits en transmission de données, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (lots 1, 2, 3) et la Société TELUS Communications (lot 4) (CG19 0317);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1219351001

CE22 0891

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à J.N.A. Leblanc électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée pour une somme maximale de 728 084,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP22026-167032-C;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de J.N.A. Leblanc électrique inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1227482009

CE22 0892

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 24 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour une durée maximale de 36 mois, par laquelle Distribution Glass Jet inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture et la livraison de sable de filtration aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et Atwater, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 599 738,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19237;
- 2- d'autoriser une dépense de 59 973,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, à même le budget de l'agglomération, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1227100003

CE22 0893

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 516 547,42 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux utilisée dans les usines de production d'eau potable Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire pour adoucir et ajuster le pH de l'eau dans le cadre du contrat accordé à Graymont (Qc) inc. (CG19 0423), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 332 790, 20 \$ à 1 849 337, 62 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1227100002

CE22 0894

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 158 607,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service de messagerie dans le cadre du contrat accordé à Globex Courrier Express International inc. (CG17 0230), majorant ainsi le montant total du contrat de 683 654,68 \$ à 842 262,57 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1227026001

CE22 0895

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de métaux bruts (lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Métal M-Pact inc. (CE21 1022) en maintenant le montant de 186 596,38 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 55 978,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de métaux bruts (lot 1), dans le cadre du contrat accordé à Métal-M-Pact inc. (CG21 0372) en maintenant le montant de 1 111 495,16 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 335 834,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à l'évaluation de l'adjudicataire Métal M-Pact inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1225382011

CE22 0896

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 24 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 5 943 582 \$, taxes incluses, pour le renouvellement de la solution infonuagique de courrier électronique, d'outils de collaboration, de suite bureautique, dans le cadre du contrat accordé à Onix Networking Canada inc. (CG18 0504) et approuver l'ajout accessoire au contrat d'une banque d'heures pour les prestations de services professionnels sur mandat, pour une somme maximale de 1 006 031,25 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 15 911 289 \$ à 22 860 902,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la direction institutionnelle du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1229563001

CE22 0897

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Brenntag Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, avec possibilité de deux options de prolongation d'une année chacune, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 426 537,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19187;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 832 000 \$ en 2022 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération;
- 3- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 470 000 \$ pour 2023 et les années subséquentes;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1227482012

CE22 0898

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la plantation de végétaux ainsi que la fermeture de sentiers informels indésirables dans le cadre du projet de mise en valeur du réseau formel de sentiers du parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 600 425,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19253;
- 2- d'autoriser une dépense de 90 063,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Urbex Construction inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1229178001

CE22 0899

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc., pour la fourniture de quatre pompes à boues pour les décanteurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.- Marcotte, pour une somme maximale de 242 170,69 \$, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention DEEU-22-001;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1227482013

CE22 0900

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture d'essoucheuses automotrices et remorquées et de hache-branches remorqués, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19194;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Les Entreprises Douglas Powertch inc.	Lot # 1	179 462,75 \$
Les Entreprises Douglas Powertch inc.	Lot # 3	357 068,74 \$
Les Entreprises Douglas Powertch inc.	Lot # 4	226 552,09 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 15 261,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Vermeer Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, les commandes pour la fourniture d'essoucheuses automotrices et remorquées et de hache-branches remorqués, pour une somme maximale de 105 086 \$, taxes incluses, pour le Lot # 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19194;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 101,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1225382009

CE22 0901

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 269 616,38 \$, taxes incluses, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Newman, dans le cadre du contrat accordé à Environnement Routhier NRJ inc. (CM18 1351), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 274 359,91 \$ à 1 597 899,56 \$, taxes, variation de quantités et contingences incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 13 480,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépenses de 40 442,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1227711002

CE22 0902

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat gré à gré à Hydro-Québec, pour la fourniture d'équipements et de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle entrée électrique primaire au Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) situé au 1441, rue Saint-Urbain, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 602 778,81 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 90 416,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1226318001

CE22 0903

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à 9402-5152 Québec inc. (Logistivrac), plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun des lots, pour une période de deux ans, les contrats pour les services de transport de la neige, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19298 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel :

Lots	Montant, taxes incluses
Lot 1 : RDP-201-2224	1 094 791,95 \$
Lot 2 : RDP-202-2224	809 194,05 \$
Lot 3 : RDP-203-2224	1 205 857,80 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 155 492,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépenses de 466 476,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9402-5152 Québec inc. (Logistivrac);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1229445003

CE22 0904

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

I. Pour le contrat du Groupe 1 (SPVM, AMD, BTM et Remorquage) :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 14 165 027,61 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande des articles vestimentaires, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 dans le cadre du contrat accordé à Logistik Unicorp inc. (CG18 0063);
- 2- d'imputer les dépenses de consommation du point 1 à même les budgets des services utilisateurs, et ce, au rythme des besoins à combler;
- 3- d'autoriser les dépenses suivantes :
 - 670 810,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
 - 1 622 842,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
 - 2 941 807,38 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion;
- 4- d'imputer les dépenses du point 3 au budget du Service de l'approvisionnement;

Majorant ainsi le montant total du contrat du Groupe 1 de 30 863 579,67 \$ à 49 385 657,33 \$, taxes incluses.

II. Pour le contrat du Groupe 2 (SIM, ASM et BRIG) :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 4 379 488,12 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande des articles vestimentaires, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 dans le cadre du contrat accordé à Logistik Unicorp inc. (CG18 0063);
- 2- d'imputer les dépenses de consommation du point 1 à même les budgets des services utilisateurs, et ce, au rythme des besoins à combler;
- 3- d'autoriser les dépenses suivantes :
 - 365 896,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
 - 616 018,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
 - 1 780 696,01 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion;
- 4- d'imputer les dépenses du point 3 au budget du Service de l'approvisionnement;

Majorant ainsi le montant total du contrat du Groupe 2 de 14 686 932,27 \$ à 21 829 031,25 \$, taxes incluses.

III. D'autoriser un ajustement annuel à la base budgétaire du Service de l'approvisionnement de 2 630 000 \$ pour 2023 et 2024, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1226135001

CE22 0905

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à ProQuest Information Access Ltd, pour le renouvellement à la ressource électronique PressReader, pour une somme maximale de 145 683,67 \$, en dollars américains, taxes incluses, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de la Ville de Montréal, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2025, conformément à son offre de services en date du 6 mai 2022;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1227342001

CE22 0906

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré d'une durée de trois ans à GrayMatter Systems Canada inc., fournisseur unique au Canada, pour la mise à jour des suites logiciels de GE/IP utilisées pour le contrôle et le suivi des opérations en temps réel aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J. Des Bailleurs et Pierrefonds, pour une somme maximale de 227 019,51 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1227696001

CE22 0907

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour la saison hivernale 2022-2023 et autoriser une dépense additionnelle de 1 018 238,47 \$, taxes incluses, pour la location à taux horaire de quatre souffleuses avec opérateurs pour le lieu d'élimination de la neige Langelier, dans le cadre du contrat accordé à Environnement routier NRJ inc. (CM21 0934), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 160 189,73 \$ à 2 382 075,89 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 50 911,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépenses de 152 735,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1229445004

CE22 0908

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Robert Boileau inc., seul soumissionnaire pour le lot 2, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, les commandes pour la fourniture de surfaceuses à glace, pour une somme maximale de 171 652,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19141;
- 2- d'autoriser une dépense de 17 165,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Équipements Colpron inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, les commandes pour la fourniture de tracteurs agricoles avec transmission manuelle et des souffleuses frontales, pour une somme maximale de 1 961 758,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19141;
- 2- d'autoriser une dépense de 196 175,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Équipements Colpron inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1229446009

CE22 0909

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Bourassa Sport Technologie inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réfection de la surface acrylique des terrains de tennis situés au parc La Fontaine, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 182 752,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6731;
- 2- d'autoriser une dépense de 27 412,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 9 137,64 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1228264003

CE22 0910

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Services Infraspec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des travaux de réparation ponctuelle de conduites d'égouts secondaires de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 774 777,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10387;
- 2- d'autoriser une dépense de 38 738,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1228023001

CE22 0911

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Entreprises Cogenex inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des travaux de construction de chambres de vannes et de mesure pour le secteur de régulation appelé RSO-3, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 444 373,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10383;
- 2- d'autoriser une dépense de 144 437,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 144 437,34 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Cogenex inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1226263001

CE22 0912

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 772 741,33 \$, taxes incluses, au budget des incidences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds dans le cadre du contrat accordé à Allen Entrepreneur Général inc. (CG19 0078), majorant ainsi le montant du contrat de 44 843 751,25 \$ à 45 616 492,58 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 159 741,33 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1227973001

CE22 0913

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 796 167,24 \$, taxes incluses, au budget des contingences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de modernisation à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du contrat accordé à HMI Construction inc. (CG15 0284), majorant ainsi le montant du contrat de 55 457 316,97 \$ à 58 253 484,21 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 9 786 585,35 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1226989001

CE22 0914

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Construction et Excavation MAP 2000 / 9346-2182 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réfection et d'aménagement de l'escalier Camillien-Houde au parc du Mont-Royal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 480 911,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6711;
- 2- d'autoriser une dépense de 96 182,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 72 136,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantité;
- 4- d'autoriser une dépense de 24 045,57 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Construction et Excavation MAP 2000 / 9346-2182 Québec inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1228196001

CE22 0915

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet du secteur Atlantic pour une somme maximale de 234 470,28 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1220025006

CE22 0916

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans la rue de Bordeaux, de la rue Rouen à la rue Sherbrooke dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 164 256,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469520 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 116 425,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 60 990 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1227231044

CE22 0917

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 162 373,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », dans le cadre du contrat accordé à Summa métal Architectural et Structural inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal (CG21 0249), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 244 863,07 \$ à 1 407 236,51 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1228009008

CE22 0918

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 96 234,08 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture », dans le cadre du contrat accordé à Guy Brunelle inc., pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal (CG21 0445), majorant ainsi le montant total du contrat de 737 794,58 \$ à 834 028,65 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1228009009

CE22 0919

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 20 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 314 287,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475921;
- 2- d'autoriser une dépense de 62 857,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1228848016

CE22 0920

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque de L'île-des-Sœurs, située au 260, rue Elgar, dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 357 854,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15543;
- 2- d'autoriser une dépense de 271 570,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 219 751,72 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Procova inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1228946001

CE22 0921

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire WSP Canada inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour la fourniture des services professionnels requis pour la mise en service de l'enveloppe du projet de rénovation du complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 330 668,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19192;
- 2- d'autoriser une dépense de 49 600,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 49 600,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de WSP Canada inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1220660003

CE22 0922

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cofomo Québec inc. par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour les prestations de services en migration et intégration de solutions infonuagiques, pour une période de 12 mois, soit pour une somme maximale de 489 263,70 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion du MCN, pour une somme de maximale de 9 785,27 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction institutionnelle du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1227684002

CE22 0923

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels avec Géninnovation inc., pour la caractérisation des sols dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la Commission des services électrique de Montréal (CSEM), pour une somme de 449 717,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1753;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Géninnovation inc. à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la CSEM à signer ledit projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1220649003

CE22 0924

Il est

RÉSOLU :

d'approuver une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Ouest pour certaines activités liées à l'installation de compteurs d'eau selon le Règlement sur la mesure de la consommation d'eau dans les immeubles utilisés ou destinés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031).

Adopté à l'unanimité.

20.037 1229443003

CE22 0925

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver l'avenant à l'entente subsidiaire (numéro 201217) entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal pour la réparation des ponts d'étagement du boulevard Côte-Vertu au-dessus de l'autoroute 40 dans l'arrondissement de Saint-Laurent (projet 14-17);
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 2 171 877,75 \$, taxes incluses, conformément à l'avenant à l'entente, majorant ainsi le montant total de l'entente de 12 182 751 \$ à 14 354 628,75 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1227000001

CE22 0926

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver l'entente subsidiaire (numéro 202024) entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal pour la reconstruction des ponts d'étagement (structures 81-03117A et 81-03117B) et des escaliers (structures 81-03624 et 81-03625) du boulevard Côte-de-Liesse au-dessus de la rue Hickmore/McArthur dans l'axe de l'autoroute 520 dans l'arrondissement de Saint-Laurent (projet 12-26);
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense de 13 745 261,25 \$, taxes incluses, conformément à l'entente;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1217000003

CE22 0927

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 395 380,82 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente relative à l'aménagement de la voie cyclable située dans le prolongement de la rue Grenier entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme (CG21 0587), majorant la dépense totale de 1 314 156,45 \$ à 1 709 537,27 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1215842001

CE22 0928

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet l'addenda n° 5 au protocole d'entente intervenu entre la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Ville de Montréal, dans le cadre du programme de financement du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes villes (FCCQ-GV), dossiers numéros 800277 et 810487 du 19 avril 2012, relatif à une révision générale des annexes B-1 et B-2 de l'entente;
- 2- d'autoriser la mairesse de Montréal et le greffier de la Ville à signer le projet d'addenda pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1229569001

CE22 0929

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de fermer et de retirer du registre des rues, ruelles, voies et places publiques de la Ville, à toutes fins de droit, la partie du lot 1 180 683 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, correspondant aux anciens lots 88-1 et 89 du cadastre du village de Côte-Saint-Louis, circonscription foncière de Montréal, située au sud-est de la rue de La Gauchetière et au nord-est de la rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Corporation d'habitation du centre uni de la communauté chinoise de Montréal, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 17 ans, soit du 23 août 2035 jusqu'au 23 août 2052, pour la propriété située au 1001, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée du lot 1 180 683 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 375,9 mètres carrés, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte;
- 2- d'imputer le revenu de la rente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1206037001

CE22 0930

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la coopérative d'habitation Aux Espaces Verts, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 12 ans, soit du 14 septembre 2041 jusqu'au 13 septembre 2053, pour la propriété située au 7765-7805, rue Claire-Fauteux, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constituée des lots 1 324 027, 1 324 028 et 1 324 029 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 467,1 mètres carrés, dont la rente annuelle sera de 6 000 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de modification de l'emphytéose, pourvu que cet acte dans sa forme finale soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet d'acte et à la condition que la coopérative Aux Espaces Verts ait remis à la Ville la confirmation de ses créanciers hypothécaires à l'effet qu'ils approuvent la modification de l'emphytéose;
- 3- d'imputer le revenu de la rente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1213496004

CE22 0931

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'acquisition par expropriation les droits requis de l'immeuble situé au 4146 à 4162 rue Wellington et 227 rue Galt pour la construction d'un ascenseur à la station De l'Église, lesquels sont identifiés au plan joint à la résolution CA-2022-056 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1227945003

CE22 0932

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Vidéotron Itée, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} juin 2023, des espaces à l'intérieur et sur le toit de l'immeuble situé au 2111, rue St-Zotique Est à Montréal, pour y maintenir des équipements de télécommunication, moyennant un loyer total de 344 916,21 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation du bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1226025002

CE22 0933

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la convention de cession du contrat no. 13-12645 conclue le 30 octobre 2014 entre la Ville de Montréal et SNC Lavalin inc. et Réal Paul architecte (CG14 0470), à SNC Lavalin inc. et Réal Paul architecte inc.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1227482011

CE22 0934

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser, conformément à l'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Viau (CG21 0211), une dépense de 2 394 149,05 \$, taxes incluses, pour le contrat à être accordé par la STM à Les Excavation Lafontaine pour la réalisation de travaux sur des conduites secondaires (aqueduc et égout) dans le boulevard Viau, dans la portion Paisley à Baunard, dans l'arrondissement de Saint-Léonard;
- 2- d'autoriser une dépense de 478 829,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 359 122,36 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1211019003

CE22 0935

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 150 000 \$ à Printemps Numérique pour la mise en place de l'événement numérique MTL Connect, du 15 au 23 octobre 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1227953003

CE22 0936

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 15 000 \$ à l'organisme Montréal en Histoires pour la conception, la réalisation et le déploiement d'une projection murale, dans le cadre de l'événement International Symposium of Electronic Art qui se déroulera à Barcelone du 10 au 16 juin 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1227953004

CE22 0937

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 120 000 \$ à l'organisme Vélo Québec Association afin de soutenir le Festival Go vélo Montréal qui se tiendra du 3 au 5 juin 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1228475002

CE22 0938

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 075 000 \$ à Regroupement Pied Carré pour une aide ponctuelle afin de lui permettre de compléter son projet de pérennisation;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1229200001

CE22 0939

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 700 000 \$ à l'organisme Partenariat du Quartier des Spectacles afin de soutenir la mise en œuvre d'un plan de soutien à la relance du centre-ville, animation et aménagement du domaine public pour 2022 dans le cadre du plan de relance du centre-ville;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel
- 4-

Adopté à l'unanimité.

20.053 1228994003

CE22 0940

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'organisme Partenariat du Quartier des Spectacles afin de soutenir la mise en œuvre d'un plan de soutien à la relance du Quartier Latin, animation et aménagement du domaine public pour l'été 2022 dans le cadre du plan de relance du centre-ville;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1228994004

CE22 0941

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Partenariat du Quartier des Spectacles afin de soutenir la mise en œuvre d'un plan de soutien à la mutualisation des opérations des événements du secteur du Quartier des spectacles, pour l'année 2022 dans le cadre du Plan de relance du centre-ville;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1228994005

CE22 0942

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une somme maximale de 105 000 \$ et un soutien technique d'une valeur approximative de 70 000 \$ à Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour soutenir la 188^e édition de la Fête nationale du Québec à Montréal;
- 2- d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1221204001

CE22 0943

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une somme maximale de 325 000 \$ et un soutien technique d'une valeur estimée à 201 895 \$ à Les Francofolies de Montréal inc. pour soutenir la 33^e édition des Francos de Montréal, du 9 au 18 juin 2022;
- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financier et technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1227317010

CE22 0944

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une somme maximale et non récurrente de 300 000 \$ à Phi Muse pour la mise sur pied d'une murale digitale et d'un projet immersif temporaire sur son nouveau bâtiment au centre-ville, Phi Contemporain;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1227953002

CE22 0945

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 35 000 \$ à Vélo Québec Association afin de soutenir les activités d'animation, de promotion et de développement du vélo pour les Montréalais à la Maison des cyclistes, pour l'année 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1228816004

CE22 0946

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une somme maximale et non récurrente de 400 000 \$ à Art Souterrain pour la mise sur pied d'ateliers d'artistes et d'initiatives culturelles temporaires dans les commerces vacants du centre-ville;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1227953001

CE22 0947

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente d'une durée de quatre ans, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2026, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder un soutien financier annuel de 167 894,81 \$, taxes incluses, indexé de 2,2 % au 1^{er} septembre de chaque année, à compter du 1^{er} septembre 2023 pour un total de 694 068,20 \$, taxes incluses. Des frais de gestion annuels de 5 % seront appliqués aux montants annuels une fois indexés, portant le total de l'entente avec Jeunesse au Soleil à 728 771,61 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser le directeur du SIM à signer cette entente pour et au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1226232001

CE22 0948

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 40 892 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Soutien recommandé
Camp de Jour Dorval	Camp de Jour Dorval 2022	26 475 \$
Action jeunesse de l'Ouest-de-Île	Travail de rue DORVAL 2022-23	9 077 \$
L'Équipe Entreprise	La Table Communautaire 2022-23	5 340 \$

- 2- d'approuver les projets de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 68 541 \$, à l'organisme ci-après désigné, pour l'année 2022 :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce	Lutte contre la pauvreté à Côte Saint-Luc 2022	68 541 \$

- 2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1228377001

CE22 0949

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Culture Montréal, pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1229561002

CE22 0950

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 145 000 \$ et un soutien technique d'une valeur estimée à 100 000 \$ à Productions Nuits d'Afrique inc, pour soutenir la 36^e édition du Festival international Nuits d'Afrique du 12 au 24 juillet 2022;
- 2- d'approuver des projets de convention de contribution financière et de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1228994006

CE22 0951

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à l'organisme Carrefour Solidaire pour le projet de Carte proximité qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en Commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1228047001

CE22 0952

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une somme maximale de 190 000 \$ et un soutien technique d'une valeur estimée à 150 000 \$ à Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone, pour soutenir la 32^e édition du Festival international Présence autochtone qui se déroulera du 10 au 15 août 2022;
- 2- d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1227317014

CE22 0953

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une somme maximale de 135 000 \$ et un soutien technique d'une valeur estimée à 50 000 \$ à Festival Mode & Design de Montréal pour soutenir la 22^e édition du Festival Mode + Design (FMD) 2022 qui se déroulera du 25 au 28 août 2022;
- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1228372001

CE22 0954

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 280 000 \$ à La Vitrine culturelle de Montréal, soit un soutien financier de 200 000 \$ pour la réalisation de son plan d'action 2022-2023 et un soutien financier ponctuel de 80 000 \$ pour la réalisation de la migration du calendrier culturel montréalais;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1229561004

CE22 0955

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 757 551 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain, pour un projet de Mobilité Intégrée qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1229472003

CE22 0956

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une somme maximale de 600 000 \$ et un soutien technique d'une valeur estimée à 55 000 \$ à Festival Juste pour rire/Just for Laughs, pour soutenir la 40^e édition du Festival Juste pour rire du 21 au 31 juillet 2022;
- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.070 1229526001

CE22 0957

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une somme maximale de 600 000 \$ et un soutien technique d'une valeur estimée à 55 000 \$ à Fierté Montréal, pour soutenir la 16^e édition du Festival Fierté Montréal du 1^{er} au 7 août 2022;
- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.071 1229526003

CE22 0958

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 372 762 \$ à Territoires innovants en économie sociale et solidaire, pour un projet d'évaluation et de transfert de connaissances qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.072 1228793001

CE22 0959

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 100 000 \$ à l'organisme Festival Fantasia, pour soutenir la 26^e édition du Festival Fantasia du 14 juillet au 3 août 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.073 1228214003

CE22 0960

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) en vue de l'exposition Un océan à préserver au Biodôme, du 31 mai 2022 au 30 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

20.074 1229456002

CE22 0961

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir aux arrondissements de réaliser certains travaux d'abattage d'arbres morts, dépérissants ou dangereux dans les zones boisées publiques de leur territoire qui relèvent de leur compétence, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1228142002

CE22 0962

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux de la saison estivale 2022 de la SDC boulevard Saint-Laurent, de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert, de la S.I.D.A.C. Promenade Masson, de la SDC Petite-Italie - Marché Jean-Talon et du Congrès National des Italo-Canadiens.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1227796002

CE22 0963

Attendu que la Ville de Montréal ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MELCC pour des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc permanent du corridor ferroviaire Marc-Cantin et Carrie-Derick dans l'arrondissement du Sud-Ouest du projet du Réseau Express Métropolitain (REM), objet du dossier CA-RS-06E.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un certificat d'autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ.,c. Q-2) pour des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc permanent du corridor ferroviaire Marc-Cantin et Carrie-Derick dans l'arrondissement du Sud-Ouest du projet du Réseau Express Métropolitain (REM), objet du dossier CA-RS-06E (lots 1 382 617, 5 592 724 et 5 592 723),
- 2- de confirmer que la Ville s'engage à reprendre sous sa responsabilité ce réseau à être construit par le consortium conception/construction NouvLR du projet du REM.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1227211017

CE22 0964

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renouveler les mandats des personnes suivantes au Comité Jacques-Viger :

- M. Jean Paré, urbaniste, à titre de président, pour un second mandat de trois ans;
- Mme Laurence Le Beux, architecte, à titre de membre, pour un second mandat de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1220132001

CE22 0965

Il est

RÉSOLU :

de reconduire ou de nommer les personnes suivantes au sein des différentes commissions des régimes de retraite de la Ville de Montréal :

Commission du régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal :

- Nommer Mme Guylaine Gaudreault, Directrice des services administratifs et du greffe, en remplacement de M. Benoît Glorieux, pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 15 juin 2022;

Commission du régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal :

- Renouveler le mandat de M. Benoît Glorieux, Directeur - Services administratifs en arrondissements, pour une durée de trois ans et ce, à compter du 3 juillet 2022;

Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :

- Renouveler le mandat de Mme Nathalie Fillion, Directrice - Conseil et soutien financiers, pour une durée de trois ans et ce, à compter du 3 juillet 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1226335001

CE22 0966

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 932 226,24 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels en architecture et en ingénierie visant l'aménagement des deux sites transitoires principaux et de relève, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Archipel architecture inc. (CG19 0404);
- 2- d'autoriser une dépense de 186 445,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 93 222,62 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1228141002

CE22 0967

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une subvention de 80 000 \$ du Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation 2022 des activités culturelles municipales dans les parcs;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Compagnie Trust Royal concernant la programmation des Concerts de la Succession Campbell;
- 3- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division - Action culturelle et partenariats du Service de la culture à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1226815001

CE22 0968

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire totalisant 174 300 \$ pour l'année 2022 en provenance de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie vers la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au sein du Service de l'expérience citoyenne et des communications, ainsi que le transfert permanent de trois postes cols blancs permanents et leurs occupants ainsi qu'un poste banque d'heures d'agent de communications sociales à compter du 1^{er} juillet 2022;
- 2- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire de 355 572 \$ pour l'année 2023 et les années subséquentes dans les enveloppes respectives conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1223267001

CE22 0969

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le règlement hors Cour d'un litige impliquant la Ville de Montréal dans le dossier portant le no. 500-17-106579-199;
- 2- d'autoriser le greffier ou le greffier adjoint à signer l'acte de vente qui tient lieu aussi de transaction et quittance et par lequel la Ville acquiert l'Immeuble constitué des lots 1 169 309 et 1 172 398 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions à l'acte;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1228471001

CE22 0970

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement établissant le programme d'embellissement du domaine privé dans le cadre de projets d'aménagement du domaine public (22-020), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel pour le projet d'aménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest établissant la nature des travaux réalisés sur le domaine privé et la répartition de leurs coûts.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1219429003

CE22 0971

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), l'ordonnance numéro 19-4 jointe au présent dossier décisionnel modifiant l'ordonnance sur les services de collecte sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1229406001

CE22 0972

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement établissant le programme d'embellissement du domaine privé dans le cadre de projets d'aménagement du domaine public (22-020), l'ordonnance numéro 2 jointe au présent dossier décisionnel pour le projet d'aménagement de la rue Peel et établissant la nature des travaux réalisés sur le domaine privé et la répartition de leurs coûts.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1225340003

CE22 0973

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 136 du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2022 (RCG 22-004), l'ordonnance numéro 5 jointe au présent dossier décisionnel ayant pour objet d'accorder une gratuité à Centraide du grand Montréal, d'une valeur de 5 895 \$, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard, le 3 juin 2022, dans le cadre de la 3^e édition du tournoi de soccer Techaide de Centraide du Grand Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1221543003

CE22 0974

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement (17-077) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes sur des propriétés privées (15-063) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 3- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1228142001

CE22 0975

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la rue Saint-Donat entre la rue De Teck et la rue de Marseille, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- de créer une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 6 365 521 à 6 365 528 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'assiette est délimitée par les lettres JKCDEFGHJ sur le plan S-123 Longue-Pointe.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1203496004

CE22 0976

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial », afin d'y apporter certaines clarifications et d'ajouter des zones de logement abordable sur le territoire des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Ville-Marie et de Saint-Léonard, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial », afin d'y apporter certaines clarifications et d'ajouter des zones de logement abordable sur le territoire des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Ville-Marie et de Saint-Léonard;
- 2- de mandater le Service de l'Habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- 3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1227252001

CE22 0977

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1228146001

CE22 0978

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 053 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement de l'espace public sécuritaires et universellement accessibles, à destination notamment des enfants, des personnes âgées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1219333002

CE22 0979

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 99 776 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau express métropolitain (REM) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1227211001

CE22 0980

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 655 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau express métropolitain (REM) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1227211002

CE22 0981

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 019 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la déconstruction du pont Champlain », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1227211003

CE22 0982

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Déconstruction du pont Champlain », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1227211004

CE22 0983

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 52 614 000 \$ pour le financement des travaux afférents à la relocalisation des centres d'urgences 9-1-1 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1225373001

CE22 0984

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 075 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1223867003

CE22 0985

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 200 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1223867004

CE22 0986

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) », afin, notamment, de mettre à jour l'annexe A, à la suite de l'adoption du budget 2022.

Adopté à l'unanimité.

40.020 1222914001

Règlement RCE 22-005

CE22 0987

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel 2021 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1224060001

CE22 0988

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport annuel 2021 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1221079003

CE22 0989

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Bilan annuel 2021 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1228247001

CE22 0990

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria – Projets de règlement P-21-032 et P-04-047-223.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1221079004

Levée de la séance à 10 h 43.

70.001

Les résolutions CE22 0885 à CE22 0990, consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville